

## **Place financière : vers un partenariat public-privé apaisé ?**

Yves Mirabaud, Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA, Genève  
Président de la Fondation Genève Place Financière  
Genève, le 9 octobre 2018  
*Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,  
Chers journalistes,

Je vous remercie de votre présence pour la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière. Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

Certains d'entre vous ont sans doute été surpris par le titre de mon exposé qui pourrait laisser croire que la place financière est soudain devenue étatiste. Il n'en est rien.

Depuis 2014, la Fondation Genève Place Financière s'est fixé trois priorités, à savoir :

- l'élaboration de conditions-cadres compétitives
- la promotion de la place financière
- la formation

Dans ces trois domaines, la collaboration avec les autorités cantonales, fédérales, voire internationales s'avère essentielle.

Durant la crise financière, dont on « célèbre » le dixième anniversaire cette année, les relations ont parfois été tendues entre l'industrie financière et les pouvoirs publics. Le changement de paradigme institué notamment par l'adoption par la Suisse de l'échange automatique d'informations a débouché sur une nouvelle ère, celle d'un partenariat public-privé apaisé.

Je vais maintenant brièvement aborder quelques dossiers concrets pour illustrer mon propos, sous l'angle des trois axes prioritaires de la Fondation.

### **Conditions-cadres**

#### Loi sur les services financiers (LSFin) et Loi sur les établissements financiers (LEFin)

Ces deux projets majeurs pour l'architecture réglementaire de la Place financière ont été lancés dans une période encore tendue. Cela se reflétait en particulier dans les dispositions de procédure civile, prévoyant l'introduction de « class actions » à l'américaine et la constitution d'un fonds destiné à couvrir les frais de procès des clients, même lorsqu'ils n'obtiendraient pas gain de cause. L'élaboration de ces deux textes s'était déroulée quasiment sans recourir à l'avis des principaux intéressés, les intermédiaires financiers.

La réaction dans la branche a été vive. Par bonheur, en 2015, le dialogue avec le Conseil fédéral et son administration a pu être renoué et a permis d'aboutir à des textes compatibles avec les besoins de la pratique.

Cet épisode démontre que des discussions ouvertes en amont du processus législatif permettent d'éviter par la suite des confrontations chronophages.

### Fiscalité des personnes morales

Il ressort de l'enquête conjoncturelle 2018 – 2019, qui sera présentée dans un instant, que la principale préoccupation des établissements sondés, toutes catégories confondues, est la fiscalité des personnes morales. C'est pourquoi le Professeur Xavier Oberson, membre du Conseil de la Fondation, abordera ce thème en détail tout à l'heure.

D'un point de vue plus politique, en lien avec le **volet fédéral** de la réforme de l'imposition des entreprises, je relève que l'échec subi en 2017 sur le projet RIE III, est en partie imputable à un manque de dialogue avec les communes et les cantons qui se sentaient menacés par les mesures proposées.

La nouvelle mouture, validée en vote final par les Chambres fédérales le 28 septembre dernier, a évité cet écueil en intégrant mieux les préoccupations de ces entités publiques, tout en prenant en compte les impératifs de l'économie.

**Au niveau cantonal**, on saluera l'attitude proactive de la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, qui, à peine entrée en fonction, a mené de larges consultations auprès des milieux intéressés pour dégager un consensus susceptible de réunir une majorité au Grand Conseil et devant le peuple.

Espérons que la raison finira par prévaloir, car Genève ne peut tout simplement pas se permettre un échec en la matière. Dans la mesure où le canton de Vaud voisin a d'ores et déjà adopté un taux unique à 13,79 % applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui peut sérieusement penser que les entreprises genevoises resteront à Genève avec un taux d'imposition supérieur à 24% ?

### Fiscalité des personnes physiques

La fiscalité des personnes physiques constitue le deuxième sujet de préoccupation des établissements ayant répondu au sondage de la Fondation. Cela n'a rien d'étonnant.

En comparaison intercantonale, Genève se caractérise par un impôt sur la fortune particulièrement élevé avec un taux marginal de 1%. Dans notre canton, 70% des rentrées fiscales versées à ce titre, le sont par environ 1% des contribuables.

Afin de corriger un peu ce désavantage compétitif, le canton a introduit par le biais d'une votation populaire un mécanisme de bouclier fiscal comparable à celui qui existe déjà dans les cantons de Vaud, de Berne et du Valais. Ce bouclier permet de limiter à 70% environ les prélèvements fiscaux fédéraux, cantonaux et communaux.

Des contacts réguliers entre le Gouvernement, l'administration et les contribuables ont permis de mettre en lumière le caractère essentiel de cette mesure, dont l'abolition conduirait à l'exode immédiat d'importants contribuables genevois vers des cieux fiscaux plus cléments.

Malgré cette évidence, la gauche genevoise a cru bon de déposer simultanément une dizaine de projets de lois visant à suspendre, voire à supprimer le mécanisme du bouclier fiscal.

La transformation de Genève en enfer fiscal aurait de graves conséquences pour les finances publiques et, par voie de conséquence, pour les prestations à la population.

Pour les acteurs de la Place financière, la valorisation excessive de l'outil de travail dans le calcul de la fortune imposable ainsi que la menace d'une explosion de la fiscalité immobilière constituent d'autres sujets de préoccupation majeurs, qui doivent être abordés ouvertement avec les autorités compétentes.

## Promotion

Je passerai maintenant au domaine de la promotion de la place financière genevoise, une autre priorité de notre Fondation.

Pour planter le décor, j'aimerais attirer votre attention sur la récente étude de Deloitte intitulée « The International Wealth Management Centre Ranking 2018 ». Cette analyse place la Suisse au premier rang en termes de compétitivité, devant Singapour, Hong Kong et le Royaume-Uni. Une seconde étude, émanant du Boston Consulting Group, attribue à la Suisse une part de marché de 27,5% dans la gestion de fortune privée transfrontalière, ce qui en fait le leader mondial.

Pour conserver cette position enviable, conquérir de nouveaux marchés et développer des prestations innovantes, la Place financière doit pouvoir compter sur un appui déterminé des autorités fédérales et cantonales, voire municipales.

**Sur le plan fédéral**, je mettrai l'accent sur l'engagement du Conseil fédéral Ueli Maurer qui a conduit plusieurs délégations économiques, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud. La participation du Chef du Département des finances constitue une nouveauté par rapport à son prédécesseur. Cela représente un atout de poids démontrant une forme d'union sacrée autour du secteur bancaire et financier, telle qu'elle existe depuis longtemps déjà sur des places comme Luxembourg, Singapour ou Hong Kong.

Tant M. Ueli Maurer que le Président de l'Association suisse des banquiers, M. Herbert Scheidt, se sont félicités de cette coopération à l'occasion de la « Journée des Banquiers » qui s'est déroulée le 13 septembre 2018 à Genève.

Pour que la coalition soit complète, il faudrait y adjoindre l'autorité de surveillance, la FINMA. Or, cette dernière a toujours refusé de participer à de tels exercices promotionnels. Diverses interventions parlementaires, dont celle du Conseiller national Christian Lüscher, ont tenté d'infléchir cette pratique, sans succès jusqu'à aujourd'hui.

La place financière genevoise se réjouit cependant de l'ouverture au dialogue exprimée par la FINMA, notamment à travers sa volonté d'alléger la charge réglementaire qui pèse sur les banques de petites et moyennes tailles. Une réglementation proportionnée, exempte de « Swiss Finish », favorise la compétitivité de la Place suisse et représente par conséquent une forme de promotion indirecte.

**A Genève**, notre Fondation collabore de longue date avec les services de l'Etat en charge de la promotion économique. L'implication conjointe des secteurs privé et public s'avère tout spécialement utile lorsqu'il s'agit de recevoir des délégations étrangères, en particulier chinoises, qui montrent de l'intérêt à venir s'établir à Genève.

Dans le domaine de l'innovation technologique également, l'addition des forces des secteurs privé et public joue un rôle de catalyseur. La mise sur pied annuelle du « Forum Economie Numérique », qui réunit la FGPF, l'Etat de Genève et la FER, illustre ce phénomène. La prochaine édition de cet événement se tiendra le 23 novembre prochain.

La Finance durable représente un phénomène à part dans le monde du partenariat public-privé.

En Suisse, ce nouveau segment d'activité connaît une croissance fulgurante, puisqu'il a augmenté de 82% entre 2016 et 2017 pour atteindre un montant d'actifs de CHF 391 milliards. Plus de 200 sociétés actives dans ce secteur sont présentes en Suisse et, en particulier, à Genève. Il s'agit donc d'un facteur de différenciation par rapport à des places financières concurrentes.

Mais surtout, ce thème permet de réunir autour d'une même table des intervenants qui se regardaient autrefois en chiens de faïence. Je veux parler en premier lieu des Institutions onusiennes. En 2014, les Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable qui peuvent offrir un cadre intéressant pour la création de nouveaux produits financiers.

L'établissement à Genève en 2018 du Réseau mondial des places financières durables (communément appelé FC4S) est l'expression de l'attractivité de notre canton dans ce domaine.

Les autorités cantonales elles-mêmes ne sont pas en reste puisqu'elles ont inscrit la finance durable dans les objectifs de sa Stratégie économique 2030.

Enfin, la finance durable permet de retisser des liens avec la Ville de Genève. Ce qui n'est pas rien, dans la mesure où les relations entre la Ville et la Place financière ont connu des hauts et des bas ces dernières années.

Ces convergences ne se cantonnent pas au domaine théorique. En juin 2018, un premier forum a réuni la place financière, la Genève internationale et les autorités autour des Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations Unies. Le but de l'exercice était d'élaborer des solutions concrètes face aux défis auxquels tant la Genève internationale que la Genève financière sont confrontées. Il a été question de financement de projets de développement et de l'élaboration de standards pour évaluer les risques grâce aux données récoltées par les organisations internationales.

Je ne peux que me réjouir de la création de ce pont entre la Rive gauche et la Rive droite du lac dans un domaine d'avenir pour Genève.

### Formation

La force de la place financière genevoise réside avant tout dans les compétences exceptionnelles des collaboratrices et collaborateurs qui la composent. Je suis convaincu que la digitalisation du secteur bancaire ne remplacera pas les liens personnels entre le client et son conseiller qui demeurent essentiels.

Mais le degré d'excellence des acteurs de la Place n'est pas acquis une fois pour toute. La formation doit au contraire s'adapter en permanence à des métiers en profonde mutation. Cette évolution touche aussi bien l'apprentissage de base que la formation continue et le domaine universitaire. Le secteur public intervient d'une manière ou d'une autre à tous les stades et il est amené à suivre, voire à anticiper, cette révolution dans le domaine de la transmission du savoir.

Notre Fondation est active dans la promotion de la filière de **l'apprentissage**. En lien étroit avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), les spécialistes des banques formatrices vont à la rencontre des élèves dans les Cycles d'orientation pour leur faire connaître les métiers de la banque. La possibilité pour des entreprises privées d'accéder directement aux écoles constitue une nouveauté, rendue possible grâce à la levée de certains tabous au DIP.

L'engagement en faveur de l'apprentissage se concrétise également par la participation de la FGPF à la Cité des Métiers qui se déroulera en novembre prochain à Palexpo.

**La formation continue** représente un maillon indispensable dans la carrière d'une collaboratrice ou d'un collaborateur pour se maintenir à jour. La nouvelle Loi sur les services financiers (LSFin) a renoncé à fixer des exigences strictes en la matière et le législateur a fait confiance à la branche pour assurer un niveau de compétence adéquat.

Cela se traduit en particulier par l'instauration d'une forme de standard pour les conseillers à la clientèle, validé par une certification SAQ. Cette certification est délivrée par des instituts accrédités. A Genève, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) bénéficie de cette accréditation et octroie cette certification en tenant compte des spécificités de la Place.

**L'Université de Genève** apporte également sa pierre à l'édifice. Après plusieurs années de méfiance réciproque, les relations se sont considérablement améliorées, grâce à un rectorat ouvert sur les partenariats public-privés, dans le strict respect de la liberté académique. Il faut s'en féliciter ici !

Les collaborations concrètes entre l'Alma Mater et la Place financière touchent des domaines où Genève se distingue de ses concurrentes.

Je pense en particulier à la finance durable. Le Geneva Finance Research Institute (GFRI), soutenu par notre Fondation dès sa création, a engagé un professeur associé dans ce secteur porteur.

L'ouverture récente d'un Centre en philanthropie constitue aussi une excellente nouvelle. Il a été rendu possible grâce à un partenariat public-privé entre l'Université et des banques privées de la place. Ce centre interdisciplinaire permet de jeter un coup de projecteur sur le rayonnement philanthropique international de notre canton. Genève a le privilège de réunir à la fois des fondations réputées, des capitaux importants et un savoir-faire unique dans les banques. La présence des organisations onusiennes et de nombreuses ONG actives dans le développement et la santé complète ce tableau.

Enfin, l'Université de Genève et la FGPF ont réuni leurs forces pour créer le « Geneva Institute for Wealth Management ». Ce dernier a notamment mis en place un partenariat avec la célèbre Université chinoise de Tsinghua, qui a rencontré un vif succès. Ce faisant, ce partenariat public-privé participe à la promotion de la Place financière comme un pôle d'excellence dans la gestion de fortune.

### **Conclusion**

Les éléments qui précèdent démontrent que l'on revient de loin en ce qui concerne les rapports entre le secteur bancaire et les autorités.

La crise financière de 2008 et les soubresauts qui ont conduit à l'introduction de l'échange automatique d'informations n'ont sans doute pas contribué à la compréhension réciproque.

Le secteur public a aussi mis un certain temps à se débarrasser de clichés éculés et à prendre acte du fait que la place financière était entrée dans une nouvelle ère.

Il est aujourd'hui réjouissant de constater que les forces convergent de tous les côtés pour se concentrer sur l'essentiel, à savoir la mise en valeur des atouts qui font de Genève un centre de compétences innovant, un « cluster » unique au monde dans le domaine bancaire et financier.

Je vous remercie de votre attention et passe sans tarder la parole à Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, qui va présenter les résultats de notre traditionnelle enquête conjoncturelle.